



LES TRAVAUX

Dissimulation de réseaux à Cindré

Les **travaux d'enfouissement** des réseaux électriques se sont déroulés de novembre 2011 à juillet 2012, dans le bourg de Cindré. Le SDE a procédé dans le même temps à la dissimulation des réseaux de télécommunications (génie civil) et d'éclairage public.

Le chantier, réalisé dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg, a requis la réalisation de près de 2 km de tranchées et permis la dépose de 40 poteaux et de 1,6 km de câbles basse tension.



La commune a profité des travaux pour remplacer les foyers de type ballon fluorescent obsolètes et énergivores de 80 watts par des luminaires de 60 watts qui procurent un éclairage plus uniforme.

Coût total des travaux :

546 492 €, dont 225 924 € à la charge de la commune, 284 915 € financés par le SDE 03 et 35 653 € par le Conseil Général.



L'ÉNERGIE

Des élus du SDE 03 en Bourgogne et en Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa mission d'Espace INFO→ÉNERGIE, le SDE 03 a organisé fin octobre pour plusieurs Maires et délégués de ses communes adhérentes, une série de visites de sites remarquables en termes de développement durable et de maîtrise des énergies. Pour en savoir plus : www.sde03.fr



Le SDE 03 est l'Espace Info Energie des collectivités de l'Allier et se tient à votre disposition pour toute information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.



ACTU NATIONALE

Evolution des conditions générales de vente de fourniture d'énergie d'EDF

Afin de se conformer aux dispositions issues de la loi NOME du 7 décembre 2010 et à l'arrêté du 18 avril 2012, les conditions générales de vente des clients résidentiels bénéficiant d'un contrat de fourniture d'énergie avec EDF ont été modifiées le 15 octobre 2011.

<http://particuliers.edf.com/particuliers-45636.html>

L'aide-mémoire du consommateur d'énergie est accessible sur

<http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/consommation/thematiques/Electricite-et-gaz-naturel>

Alourdissement des procédures DT-DICT

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la réforme des DT/DICT (Déclarations de Travaux/Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) est entrée en vigueur, dans le but de renforcer la sécurité des travaux à proximité des réseaux.

Les maîtres d'ouvrage et les entreprises doivent désormais enregistrer les zones d'implantation de leurs réseaux sur un **guichet unique** : www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr.

De façon générale, toute personne qui envisage des travaux doit consulter ce téléservice pour obtenir la liste des exploitants auxquels elle devra adresser les nouvelles DT et DICT.

EN BREF

- Des précisions sur les demandes de renouvellement de permission de voirie de France Télécom aux communes sur : www.sde03.fr (page d'actualité).
- Le SDE accueille actuellement trois étudiants, en apprentissage ou en formation par alternance.
- Le Syndicat, procédant à la numérisation de ses archives, peut mettre des boîtes à archives à disposition des Mairies qui le souhaitent.

AGENDA

18
décembre

Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux (C.C.S.P.L.)

Tél. 04 70 46 87 30

Fax 04 70 44 87 69

Courriel sde03@sde03.fr

Site www.sde03.fr

SDE 03 - BP 812 - 03008 Moulins Cedex